

L'ORÉAL

Engagement « zéro déforestation »

Dans le cadre de son engagement en matière de développement durable **SHARING BEAUTY WITH ALL**, L'ORÉAL s'engage à ce que toutes ses matières premières renouvelables soient issues de sources responsables d'ici 2020 et confirme son ambition d'atteindre le « zéro déforestation ».

Afin de garantir qu'aucun de ses produits ne soient associés à la déforestation, et conscient que certains produits agricoles peuvent être à l'origine de la déforestation, L'ORÉAL met en œuvre depuis 2007 des plans d'actions spécifiques visant à un approvisionnement durable de l'huile de soja, de l'huile de palme et des produits à base de fibres de bois.

Produits à base de fibre de bois (Papier, carton et bois)

L'ORÉAL utilise du papier et du carton pour ses emballages et sa PLV.

En 2007, L'ORÉAL a explicitement exigé de tous ses fournisseurs de produits à base de fibres de bois qu'ils utilisent, pour la fabrication des emballages, exclusivement des fibres de bois issues de forêts gérées de façon responsable et garantissant une traçabilité. Le papier/carton fourni à L'ORÉAL doit provenir de forêts certifiées FSC (*Forest Stewardship Council*) ou PEFC (*Programme for the Endorsement of Forest Certification*). Le processus mis en place par le Groupe vise à s'assurer que seules des matières certifiées sont utilisées à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement (forêt, fabrication de pâte, carton, impression).

En 2012, L'ORÉAL utilisait 97 % de carton certifié dans ses emballages et a étendu sa politique à la PLV.

À horizon 2020, L'Oréal a pour ambition d'utiliser exclusivement du papier et du carton certifiés pour ses emballages et sa PLV.

Huile de soja

L'ORÉAL utilise de faibles volumes d'huile de soja. Cette dernière est utilisée en tant qu'émollient dans les produits de soin de la peau.

Concernant l'approvisionnement en soja, L'ORÉAL ne s'appuie pas sur une certification externe, mais met en œuvre son programme interne de commerce équitable « *Community Fair Trade* » qui lui permet d'acheter sa principale référence auprès de petits producteurs d'huile de soja au Brésil.

Le Groupe s'approvisionne en huile de soja issue de l'agriculture biologique auprès de producteurs de la région de Capanema au Brésil qui mettent en œuvre des procédés de polyculture ancestraux et traditionnels pour planter, cultiver et récolter les graines de soja issues de l'agriculture biologique. Conformément au programme *Community Fair Trade*, les agriculteurs de Capanema perçoivent un revenu juste et équitable pour leurs graines de soja ce qui leur permet de garder un mode de vie traditionnel.

Depuis le second semestre 2013, 100 % de la principale référence d'huile de soja utilisée par le groupe est certifiée durable, issue de l'agriculture biologique et du commerce équitable et ne contribue pas à la déforestation.

Le Groupe a pour objectif d'utiliser 100% d'huile de soja issu de sources gérées de façon responsable et de collaborer activement avec ses fournisseurs afin d'améliorer la traçabilité au point d'origine et de garantir le caractère durable des dérivés de soja, de sorte que 100 % des approvisionnements soient certifiés durables d'ici 2020.

Huile de palme

L'ORÉAL utilise principalement de l'huile de palme dans ses produits de soin de la peau et des cheveux. L'ORÉAL a également recours à des dérivés d'huile de palme, comme certains tensioactifs qui confèrent aux shampoings leurs propriétés détergente et moussante. Il s'agit de composés chimiques dont les chaînes d'approvisionnement sont très complexes.

Fin 2012, l'ensemble de l'approvisionnement de L'ORÉAL en huile de palme répondait aux normes et procédures de la RSPO visant à garantir la préservation de la biodiversité. Depuis 2010, les achats directs d'huile de palme sont certifiée RSPO (*Roundtable on Sustainable Palm Oil*) et s'appuient sur l'un des modèle de traçabilité les plus exigeant de la RSPO : SG (*Segregated*).

Depuis 2012, les dérivés d'huile de palme sont également certifiés durables par la RSPO, le modèle « Book&Claim » étant considéré comme une solution provisoire acceptable en attendant qu'une quantité importante de produits certifiés soit disponible sur le marché.

Prochaine étape

En renouvelant son soutien à la RSPO, l'une des organisations majeures qui va l'aider à atteindre son objectif de zéro déforestation d'ici 2020, tout en prenant en considération le fait que :

- la déforestation due à la culture d'huile de palme continue, et qu'il est urgent que les entreprises renforcent leur engagement pour un approvisionnement en huile de palme plus durable et traçable ;
- la complexité des chaînes d'approvisionnement en dérivés d'huile de palme constitue une contrainte majeure à l'accès aux sources physiques durables d'huile de palme,

L'ORÉAL a décidé d'aller plus loin et de développer avec ses fournisseurs de nouvelles solutions plus ambitieuses afin de mener à bien son objectif de zéro déforestation, tout en tenant compte des communautés locales.

L'ORÉAL exigera de ses fournisseurs que toutes les matières livrées soient traçables tout au long de la chaîne d'approvisionnement et ce, jusqu'aux moulins des fournisseurs voire aux parcelles cultivées.

L'ORÉAL encouragera et soutiendra les fournisseurs les plus innovants et les plus avancés, tout particulièrement ceux qui auront relevé les défis associés à la complexité des chaînes d'approvisionnement en dérivés d'huile de palme.

L'ORÉAL s'engage à travailler avec les fournisseurs dont les pratiques responsables sont en mesure de garantir :

1. un strict respect de la législation du pays dans lequel ils exercent leurs activités et, en particulier, des lois anti-corruption et des droits afférents au régime foncier ;
2. un consentement éclairé préalable officiel et libre sans aucune réserve des populations indigènes et des communautés locales qui seraient éventuellement affectées par le développement de nouvelles plantations :
 - a. en se concentrant, en particulier, sur les droits des travailleurs tels qu'ils sont définis par l'OIT ;
 - b. en accordant une attention toute particulière aux Petits Producteurs d'Huile de Palme en nouant des partenariats avec les communautés visant à améliorer les résultats environnementaux, sociaux et économiques de leurs plantations
3. le maintien et le rétablissement des Zones à forte valeur de conservation et à forte intensité de carbone lors de l'extension des plantations
4. la renonciation à développer de nouvelles plantations sur les tourbières, et l'adoption d'un système de gestion responsable des tourbières dans les plantations existantes.

Prochaine étape :

Désormais, L'ORÉAL préférera travailler avec des fournisseurs qui se conformeront aux 4 points énoncés ci-dessus et qui seront en mesure de prouver que l'approvisionnement en huile de palme ne contribue pas à la déforestation, notamment en faisant remonter la traçabilité des produits jusqu'aux plantations ou aux moulins du fournisseur.

Entre-temps, L'ORÉAL continuera à soutenir activement le processus de certification RSPO dans le but de pouvoir progressivement accéder aux dérivés d'huile de palme durables physiquement isolés (modèle ségrégué ou mass balance).

D'ici 2015, toute l'huile de palme et ses principaux dérivés devront provenir de sources connues et tracées.

D'ici 2020 au plus tard, 100% de l'approvisionnement en palme sera garanti «sans déforestation».

Indicateurs de progrès et reporting

L'ORÉAL communiquera publiquement, sur une base annuelle, des informations concernant les progrès réalisés dans le cadre de son engagement en matière de développement durable, **SHARING BEAUTY WITH ALL**, ainsi les indicateurs clés de performance spécifiques concernant l'huile de palme, l'huile de soja et les produits à base de fibres de bois.